

Postulat Maximilien Bernhard et consorts pour un meilleur développement des transports publics sur l'axe Chavornay-Vallorbe

Développement

Le 29 janvier dernier, le Grand Conseil a accepté de prendre en considération un postulat du député Daniel Mange visant à sécuriser la semi-autoroute (A9b) située sur l'axe Chavornay-Vallorbe par la pose d'une berme centrale. L'étude de ce postulat a démontré que les transports publics de cette région du canton étaient très déficitaires. Il faut par exemple plus de trois quart d'heures pour se rendre de Chavornay à Vallorbe en train, et près d'une heure en bus, alors qu'il faut vingt minutes pour effectuer le même trajet en voiture en empruntant l'autoroute.

Tout le monde ou presque s'accorde à dire qu'un développement des transports publics est indispensable. La mobilité est nécessaire au bon fonctionnement de l'économie. Il convient dès lors d'optimiser les infrastructures existantes, en l'occurrence les lignes de bus et de train, permettant ainsi de limiter les atteintes à l'environnement.

L'extension du réseau doit également se faire dans les régions périphériques. Dans le cas qui nous intéresse, cela devrait inciter plus de personnes à utiliser les transports publics. A l'heure d'un accroissement de la mobilité des travailleurs, il est opportun d'étudier la mise en place d'un réseau performant.

La semi-autoroute A9b est d'ores et déjà engorgée aux heures de pointe à l'approche de la douane lors de la rentrée des travailleurs frontaliers, sans compter les accidents frontaux qui se sont multipliés ces dernières années avec les conséquences tragiques que l'on connaît. Les transports publics doivent dès lors être développés et se rendre attractifs. Des bus postaux supplémentaires pourraient être prévus tant le matin qu'en fin d'après-midi, en collaboration avec les principales entreprises de la région. Une mise en place de parkings d'échange pourrait à terme voir le jour. Il n'est d'ailleurs pas exclu que les autorités politiques de la France voisine s'y intéressent également.

Les possibilités d'amélioration du réseau sont importantes dans cette partie du canton. Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif de réduire de manière significative la part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues. Je demande par conséquent au Conseil d'Etat, par voie de postulat et conformément à l'article 118 de la loi sur le Grand Conseil, d'étudier la possibilité d'améliorer le développement des transports publics sur l'axe Chavornay-Vallorbe.

Yverdon-les-Bains, le 26 février 2008. (Signé) *Maximilien Bernhard et 20 cosignataires*

M. Maximilien Bernhard : — Ce postulat s'inscrit dans la problématique du trafic routier sur la semi-autoroute A9b située sur l'axe Chavornay-Vallorbe. Le 29 janvier dernier, le Grand Conseil a accepté de prendre en considération un postulat du député Daniel Mange visant à sécuriser ce tronçon par la pose d'une berme centrale. L'étude de ce postulat a démontré que la périphérie était très mal desservie par les transports publics. Certains trajets s'apparentent plus à une promenade touristique qu'à une liaison performante basée sur les besoins des utilisateurs

potentiels. La semi-autoroute A9b, réputée pour sa dangerosité, est d'ores et déjà engorgée aux heures de pointe à l'approche de la douane lors de la rentrée des travailleurs frontaliers. Il convient dès lors de trouver des solutions pour améliorer la fluidité en améliorant l'offre des transports en commun.

Je tiens à insister sur le fait que la problématique des transports publics dans cette partie du canton ne pourra pas se résoudre uniquement du côté suisse ou du côté français mais bel et bien sur l'ensemble des deux territoires. Renseignements pris, plusieurs réflexions sont actuellement menées à ce sujet, dont celle de l'aire de proximité Mont d'Or-Chasseron. On pourrait par exemple imaginer l'ouverture d'une ligne franco-suisse avec une desserte des principales entreprises situées sur l'axe Chavornay-Vallorbe. Les possibilités sont multiples.

Le postulat qui vous est proposé permettrait de faire une étude générale de cette problématique en réunissant l'ensemble des acteurs des transports publics, de part et d'autre de la frontière. Conformément à l'article 121 de la loi sur le Grand Conseil, je demande que ce postulat soit renvoyé à une commission.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.